

**20/42 Extension du dispositif de vidéo protection et création d'un centre de supervision urbain**

La Ville de Lille et ses Communes associées disposent de systèmes de vidéo-protection. Il est proposé au Conseil Communal d'étendre ce dispositif, de créer un centre de supervision urbain et d'autoriser Madame le Maire ou l'élu délégué à engager toute démarche, notamment en matière de financement et d'autorisation réglementaire.

**La délibération est adoptée à LA MAJORITE**

**20/43 Prime Habitat – Octroi de primes municipales : rénovation de l'habitat, développement durable et ravalement de façades**

La Ville de Lille et ses communes associées s'engagent auprès des propriétaires et notamment des plus modestes pour les aider à concrétiser leur projet d'amélioration de l'habitat, grâce à un accompagnement personnalisé et des aides financières ciblées, proposés dans le cadre des services de la Maison de l'Habitat Durable. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser l'attribution des aides sollicitées par les Hellemmois pour un montant global de 30 145 €.

**La délibération est adoptée à L'UNANIMITE**

**20/44 Association Huit renversé - Versement d'une subvention**

L'association Huit Renversé a pour objet la promotion de la création artistique avec comme axe central la danse. Une classe de cours préparatoire et une classe de CM1 ont ainsi travaillé à une composition chorégraphique revisitée pour une présentation jeune public. Afin de poursuivre ce dispositif, l'association sollicite la commune pour une aide de 2000 euros. Il est demandé au Conseil Communal de bien vouloir autoriser le versement de cette subvention.

**La délibération est adoptée à L'UNANIMITE**

**20/45 Mesures liées à l'épidémie Covid 19 – modalités d'exonération partielle des droits de scolarité – école de musique**

L'Ecole de musique a vu ses cours annulés ou fortement perturbés par le confinement et les mesures sanitaires qui ont suivi. Pour prendre en compte à la fois les cas d'annulation et les cas de problèmes de continuité pédagogique, il est proposé au Conseil Communal d'octroyer une exonération partielle des droits de scolarité aux usagers de cet équipement à hauteur de 20%.

**La délibération est adoptée à L'UNANIMITE**

**20/46 Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association ARTEMO, la fabrique d'art et de mots**

Durant cette période de crise sanitaire et économique, l'association ARTEMO a été confrontée à des difficultés financières. L'annulation des animations prévues dans le cadre d'«Histoire d'en lire 2020», a fortement fragilisé l'association. A ce titre, elle sollicite un soutien exceptionnel de 3 800 euros. Il est demandé au Conseil Communal de bien vouloir autoriser le versement de cette subvention.

**La délibération est adoptée à L'UNANIMITE**

**20/47 Versement d'une subvention complémentaire à la Section du centre d'action sociale de la Commune associée d'Hellemmes**

Tous les ans, la Commune accompagne la Section du centre d'action sociale de la Commune associée d'Hellemmes dans ses actions envers les populations les plus fragilisées, notamment l'EHPAD. La pandémie ayant fortement impacté la Section dont l'EHPAD celle-ci a sollicité la Commune pour obtenir une aide de 100.000 €. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement de cette subvention complémentaire d'un montant de 100.000 €.

**La délibération est adoptée à L'UNANIMITE**

**20/48 Personnel municipal – Expérimentation du télétravail à la Ville de Lille – Validation et lancement de la démarche pour un an**

Le télétravail, rendu possible du fait du développement des outils numériques, contribue à répondre à des enjeux environnementaux. Il a aussi été un moyen pragmatique permettant aux services municipaux de continuer à fonctionner durant toute la crise sanitaire. Le bilan tiré de la mise en œuvre du télétravail pendant cette période a été positif. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser la Ville à expérimenter le télétravail durant un an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, et à mettre en œuvre les différentes formes de télétravail précisées dans la délibération.

**La délibération est adoptée à L'UNANIMITE**

**20/49 Versement d'une subvention exceptionnelle à l'OCCE du Nord**

Par délibération n° 19/659 du 19 décembre 2019, le Conseil Municipal a autorisé le renouvellement de la convention passée avec l'association "Office Central de Coopération de l'Ecole du Nord" (OCCE du Nord), qui détermine les relations financières entre la Ville de Lille, la Commune associée d'Hellemmes et l'OCCE du Nord. La Commune associée d'Hellemmes souhaite apporter un soutien exceptionnel à l'OCCE du Nord afin de doter son nouveau groupe scolaire Rostand de matériel sportif et de motricité. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement de cette subvention exceptionnelle de 5.000 € à l'OCCE du Nord.

**La délibération est adoptée à L'UNANIMITE**

#### **20/50 Versement d'une subvention complémentaire « Opération été 2020 » au Club Léo Lagrange**

La Commune associée d'Hellemmes accompagne financièrement les associations d'éducation populaire et de jeunesse dans la mise en œuvre des actions et projets favorisant l'autonomie des jeunes, la découverte et l'élargissement de l'offre éducative. Le Club Léo Lagrange organise chaque année des Accueils de loisirs pour les 10-17 ans et sollicite la Commune pour une participation financière d'équilibre à l'organisation de ces accueils. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement d'une subvention complémentaire de 8.035,10 €.

**La délibération est adoptée à L'UNANIMITE**

#### **20/51 Caisse des Ecoles de Lille – Modification des statuts**

Afin de préciser les modalités de désignation des membres du comité de Caisse et du conseil consultatif de réussite éducative, il est demandé au Conseil Communal d'adopter, conformément à l'article L. 212-10 du Code de l'éducation, les nouveaux statuts de la Caisse des Ecoles de Lille.

**La délibération est adoptée à L'UNANIMITE**

#### **20/52 Versement du solde de 2019 de la subvention Petite Enfance à l'association « Graines d'Acacias » pour le fonctionnement d'un lieu d'accueil Enfants – Parents (LAEP)**

Dans le cadre de sa politique Petite Enfance, en lien avec la politique familiale de la CAF, la Commune associée d'Hellemmes soutient l'association « Graines d'Acacias », sise 4 place Hentgès. L'association a sollicité une subvention de 4.000 € auprès de la Commune au titre de sa politique Petite Enfance 2019. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement du solde de cette subvention, soit 2.000 €.

**La délibération est adoptée à L'UNANIMITE**

#### **20/53 Versement de la subvention CAF – Prestation de Service CEJ aux associations relevant de la Petite Enfance au titre du solde de l'année 2019 et l'acompte 2020**

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse entre la Commune associée d'Hellemmes, la Ville de Lille et la Caisse d'Allocations Familiales est prévu le versement d'une Prestation de Service à l'association "Graines d'Acacias" et au Club Léo Lagrange perçue par la Ville dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement du solde 2019 et du 1<sup>er</sup> acompte 2020.

**La délibération est adoptée à L'UNANIMITE**